

Protocole de collecte

Description du projet

Edition d'une plaquette technique réalisée sur la base des conclusions d'une étude d'un échantillon de plumages de vanneaux huppés prélevés à la chasse en France au cours des saisons 2019-2020 et 2020-2021.

L'étude consistera à identifier les caractéristiques de plumage et à les comparer au diagnostic réalisé par autopsie afin de valider des critères qui garantissent l'identification de l'âge et du sexe d'un vanneau huppé en main.

Echantillon à collecter par département

L'objectif est de collecter un échantillon de 140 vanneaux prélevés tout au long de la saison de chasse dans chaque département partenaire de Vagnolire.

La participation de tous les chasseurs et de toutes les Fédérations sera la bienvenue même si l'échantillon départemental n'atteint pas l'objectif mensuel/annuel théorique.

| Mois | Octobre | Novembre | Décembre | Janvier |
|--|---------|----------|----------|---------|
| Objectif théorique de vanneaux huppés à collecter | 30 | 30 | 40 | 40 |

L'effort devra porter notamment sur des vanneaux prélevés en décembre et janvier en raison de critères d'identification plus délicats à vérifier.

Mode opératoire

- 1 - Le plus tôt possible après le tir, peser l'oiseau entier avec une balance possédant une précision inférieure à 5 grammes (type balance de cuisine).
- 2 - Remplir la fiche individuelle de renseignement au stylo à bille (en précisant la commune, la date et l'heure de tir et le poids de l'oiseau ainsi que le milieu dans lequel il a été tué).
- 3 - Éventuellement retirer les filets (consommation personnelle) et mettre le reste de la carcasse avec l'étiquette de renseignement dans un **sachet de congélation (important)** puis placer l'ensemble au **congélateur à -18°C**.

Les référents départementaux des Fédérations des chasseurs associées au projet centralisent les vanneaux cédés par les chasseurs ou les associations de chasse spécialisées.


Expéditions des dépouilles vers la Fédération des chasseurs des Ardennes

Les référents départementaux expédieront les prélèvements à la Fédération des chasseurs des Ardennes en cours de saison et/ou à l'issue de la saison de chasse.

Il est conseillé de prévenir à l'avance et de privilégier un envoi par colis postal (un lundi de préférence) en ayant recours à un contenant isolé et étanche (sac isotherme...) avec de la glace.

D'autres organisations de collecte pourront être convenues au cas par cas en concertation avec la Fédération des chasseurs des Ardennes.

Etiquette de renseignement

| | |
|---|----------------------|
|  | Vanneau huppé |
| Commune de tir + code postal | |
| Date de tir | |
| Heure de tir | |
| Poids de l'oiseau (g) | |
| Milieu (étang/rivière/prairie/plaine) | |
| Nom du chasseur + téléphone | |
| Adresse du chasseur | |

Animation du projet

Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes

49 rue du Muguet
08090 SAINT LAURENT

Contact : M. Frédéric Baudet
03.24.59.85.20 - 06.30.42.55.10
baudetf.fdc08@wanadoo.fr